

Pour une politique globale des transports

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **72 (1980)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour une politique globale des transports

Dans le contexte actuel de pénurie énergétique mondiale, qui a des incidences sur les conditions sociales et les conditions de travail dans les transports, chaque pays devrait, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, adopter une politique globale des transports axée essentiellement sur une répartition optimale du trafic, a estimé la dixième session de la commission des transports internes de l'Organisation internationale du travail, à l'issue d'une réunion de dix jours à Genève.

Elle a invité le Conseil d'administration du Bureau international du travail à «demander instamment» aux Etats membres de s'engager dans cette voie en tenant compte des aspects économiques, techniques, sociaux et énergétiques et de l'environnement, ainsi que du libre choix des usagers.

Les quelque 220 délégués et conseillers gouvernementaux, employeurs et travailleurs, qui ont participé à cette réunion, ont passé en revue les problèmes sociaux et du travail qui se posent dans les transports ferroviaires, routiers, aériens et fluviaux, avec une attention particulière aux questions de formation professionnelle et de conditions de travail dans les chemins de fer.

Conditions de travail

Dans ce domaine, la commission a constaté que, dans plusieurs pays, les conditions de travail moins favorables qui peuvent prévaloir dans d'autres modes de transport que les chemins de fer, notamment dans les transports routiers, gênent le jeu normal de la concurrence dans le secteur des transports et sont susceptibles de freiner le mouvement vers de meilleures conditions de travail pour les cheminots. Elle a, en conséquence, lancé un appel aux Etats membres de l'OIT pour qu'ils s'efforcent de réduire, dans toute la mesure du possible, les distorsions caractérisant les conditions de travail dans les différents modes de transport.

La commission a en outre souligné que, pour nombre de questions touchant l'amélioration des conditions de travail des cheminots, ainsi que pour la détermination de leurs salaires, les meilleures décisions sont celles qui résultent d'accords librement négociés entre les employeurs et les syndicats de travailleurs concernés. Dans les pays où le statut juridique des entreprises ferroviaires ne permet pas une telle négociation, la consultation ou la concertation entre toutes les parties intéressées devraient être la règle.

La commission a également demandé aux pays d'intensifier leurs efforts dans le domaine du bien-être et dans celui de l'hygiène et de la sécurité du travail des cheminots, recommandant notamment de

veiller aux risques de tension nerveuse accrue et de fatigue du personnel roulant et d'accélérer la généralisation des systèmes d'attelage automatique, en vue de réduire le nombre des accidents lors du triage et de l'attelage.

Formation professionnelle

Dans le domaine de la formation professionnelle, la réunion a invité les responsables à tenir compte de l'évolution rapide constatée dans le contenu des tâches à accomplir, en raison des innovations techniques, d'une part, et de l'évolution du rôle des chemins de fer dans les transports, d'autre part.

Elle a préconisé une formation initiale suffisamment large pour permettre un perfectionnement ultérieur, une modernisation des méthodes de formation et une participation active du personnel à former dans le processus d'enseignement.

Résolutions

La commission a adopté huit résolutions reflétant les diverses préoccupations exprimées par les délégués au cours des travaux. Elle a notamment relevé, dans la perspective de l'ouverture du canal Main-Danube – qui pourrait augmenter considérablement la navigation sur le Rhin et le Danube – la nécessité d'une protection des travailleurs intéressés et elle a demandé au BIT d'étudier les problèmes sociaux et le bien-être des bateliers opérant sur cette voie navigable. La réunion a souligné, dans une autre résolution, le fait que les gouvernements des pays développés ou en développement ne devraient pas nier les droits syndicaux des travailleurs des transports, et elle a invité le BIT à demander à tous les gouvernements de veiller au plein respect des principes énoncés dans les conventions internationales du travail pertinentes.

BIT